



## Chapitre 5 | Roberto Di Capua<sup>57</sup>

---

### Le recrutement des élus locaux à Lausanne et Zurich de 1946 à 2016 : un système de « milice » très sélectif ?

Dans ses fondements idéels d'inspiration rousseauiste, le système de milice devrait permettre un gouvernement *pour* le peuple et *par* le peuple. Ce principe que l'on considère, dans le sens commun, comme fondement du système politique helvétique moderne, devrait idéalement annihiler l'écart entre l'État (fédéral, cantonal ou communal) et la société, afin de laisser aux citoyens le soin d'administrer la chose politique comme une occupation extraprofessionnelle quasiment non rémunérée. La doxa helvétique confère ainsi au système de milice l'ambition de démocratiser la participation politique et d'être un rempart face à la privatisation du pouvoir politique par des élus servant leurs intérêts particuliers.

---

<sup>57</sup> L'auteur remercie particulièrement Andrea Pilotti et André Mach pour leurs relectures attentives et leurs précieux conseils qui ont contribué à améliorer ce chapitre. Nous tenons aussi à remercier Virginie Debons pour son aide dans la récolte des informations biographiques sur les élus de Lausanne, et Charline Dekens des Archives de la Ville de Lausanne pour nous avoir guidé et soutenu dans la récolte des données nécessaires à la présente étude.



Il existe dans l'application du terme de milice – d'origine militaire – au domaine politique une double affirmation, autrement dit un double sens: le premier, plus explicite et d'ordre matériel et fonctionnel, renvoie à l'idée d'utiliser ce terme pour parler de fonctions politiques non rémunérées; le deuxième, plus implicite et d'ordre idéologique, vise à donner un caractère démocratique – quasi auto-gestionnaire – aux fonctions politiques dites de milice. À partir de ce sens idéal, le système de milice produirait une identité «gouvernants-gouvernés» ou «représentants-représentés». En effet, pour Riklin (1982: 41): «*Le notable vit “pour la politique”, mais pas “de la politique” [...]. Le professionnel vit “pour la politique” et “de la politique”. Le milicien ne vit ni “pour la politique” ni “de la politique”*»<sup>58</sup>. Le terme de milicien politique idéalise ainsi une conception du politicien désintéressé, quasi apolitique et dédié au service de l'intérêt général.

Dans cette conception idéale, le système de milice devrait ainsi permettre une représentation parfaite de la société au sein des organes politiques, telle que décrite par la métaphore géographique du politicien et théoricien du fédéralisme zurichois Johann Kaspar Bluntschli (1808-1881) reprenant la métaphore de Mirabeau<sup>59</sup>: «*En fait, tout comme la carte montre les montagnes et les vallées, les lacs et les rivières, les forêts et les prairies, les villes et les villages, le corps législatif devrait se constituer de toutes les composantes de la population et celles-ci dans leur ensemble, en quelque sorte, dans un extrait et selon les circonstances réelles. Les parties les plus nobles ne doivent pas être écrasées par les masses les*

<sup>58</sup> Traduit par nous de la version originale: «*Der Honoratior lebt “für die Politik”, aber nicht “von der Politik” [...]. Der Berufsmann lebt für die Politik und von der Politik. Der Milizler lebt überwiegend weder für die Politik noch von der Politik.*»

<sup>59</sup> Lors de son discours aux États de Provence de 1789 Honoré Gabriel Riqueti Mirabeau utilisa la métaphore suivante: «*Les états [i.e assemblées provinciales] sont pour la nation ce qu'est une carte réduite pour son étendue physique; soit en partie; soit en grand, la copie doit toujours avoir les mêmes proportions que l'original.*» (1834: 7).

*plus importantes, mais même celles-ci ne doivent pas être exclues.»*  
(BLUNTSCHLI 1885 : 60)<sup>60</sup>.

Toutefois, bien que le principe de milice cherche, de par son caractère non professionnel, à décentraliser le pouvoir politique (WIESLI, 2003 : 375) et à ouvrir la gestion des affaires communales à tout citoyen, il peut également donner lieu à un régime de notables possédant, essentiellement de par leur profession, une liberté économique et une notoriété publique nécessaire tant à l'élection qu'à l'exercice d'une telle fonction politique bénévole. On peut alors se demander si, entre mythe et réalité, ce qui a été érigé au statut de principe helvétique d'organisation de la vie politique communale a réellement conduit en Suisse à un gouvernement du local par le peuple, ou si celui-ci a au contraire favorisé l'édification d'oligarchies communales? Autrement dit, comment l'identité sociologique de ces politiciens qui exercent une charge publique à titre extraprofessionnel et bénévole a-t-elle évolué dans le temps? Peut-on remarquer des différences entre les villes, synonymes d'effets contextuels localisés s'exerçant sur la composition sociale des élus locaux et sur l'efficacité démocratique d'un système appelé à être « de milice »?

C'est à ce questionnement que tente de répondre ce chapitre en réalisant une sociographie<sup>61</sup> des conseillers communaux de Lausanne et de Zurich ayant été élus et assermentés au début des

---

<sup>60</sup> Traduit par nous depuis l'extrait original : « *In der That, wie die Karte Berge und Täler, Seen und Flüsse, Wälder und Fluren, Städte und Dörfer darstellt, so soll auch der gesetzgebende Körper alle Bestandteile des Volks und diese als Ganzes gleichsam im Auszug und je nach den wirklichen Verhältnissen wieder bilden. Die edleren Teile dürfen nicht von den massenhafteren erdrückt, aber auch diese nicht ausgeschlossen werden.* »

<sup>61</sup> La méthode sociographique ou prosopographique consiste dans la réalisation d'une biographie collective sur un groupe social donné durant une période donnée afin de questionner le pourquoi et le comment des changements et des persistances de ce groupe social (LEMERCIER, PICARD, 2012 : 606).

18 législatures se déroulant entre 1945 et 2016<sup>62</sup>. Aussi, l'objectif premier de ce chapitre est de questionner comparativement la sélectivité du corps législatif milicien des villes de Zurich et de Lausanne, d'une part à travers la réalisation d'une biographie collective de ces élus, et d'autre part grâce à une brève analyse socio-historique des effets de contextes localisés pouvant avoir un impact sur le recrutement des élus.

En effet, comme l'observent Best et Cotta (2000 : 7-8) : « *la représentation n'est jamais un processus purement passif de traduction de la société au sein des organes politiques. En fait, il s'agit aussi d'un processus beaucoup plus actif par lequel des éléments de la société sont politisés et donc, de fait, modifiés* »<sup>63</sup>. Dès lors, étudier le changement du profil sociologique d'une milice politique en termes de démocratisation<sup>64</sup> nécessite de tenir compte des facteurs socio-historiques pouvant affecter le recrutement de représentants politiques. Par conséquent, les modifications légales et institutionnelles comme le droit de suffrage et d'élection féminin, les changements des rapports de force partisans, le succès de nouveaux partis, mais aussi les transformations socio-économiques des villes, constituent tous des facteurs dont on tiendra compte dans ce chapitre pour évaluer les transformations de l'identité sociale des élus (en termes de genre, de niveau d'étude et de profession). On tentera par ce biais d'établir le pourquoi et le comment du relatif degré d'ouverture qu'a offert le système de milice aux divers groupes sociaux qui peuplent ces deux villes depuis l'après-guerre.

---

<sup>62</sup> Notre échantillon compte un total de 861 élus lausannois et 990 élus zurichois. Sur l'entier de la période, le Conseil communal de Lausanne compte 100 membres par législature, tandis que celui de Zurich en compte 125 par législature.

<sup>63</sup> Traduit de l'anglais par nous.

<sup>64</sup> Le processus de démocratisation est ici entendu au sens de BEST et COTTA (2000) comme le degré d'ouverture du recrutement des élus aux divers groupes sociaux (genre, formation, profession).

## **Deux villes aux transformations socio-économiques et politiques similaires**

Il est entendu que les sociétés traditionnelles agraires et les sociétés industrielles ou aujourd'hui post-industrielles ne produisent potentiellement ni les mêmes candidats et élus en termes de profil sociologique, ni les mêmes rapports de force partisans et luttes politiques. En effet, comme l'explique Pilotti (2017: 43) en analysant le recrutement des parlementaires fédéraux suisses, les changements socio-économiques tels que les modifications de la structure de l'emploi provoquées par le processus d'industrialisation, la croissance du secteur tertiaire (y compris l'administration publique), la diminution du secteur primaire ou encore la progressive massification des études universitaires depuis les années 1960 ont entraîné des transformations, parfois profondes, dans la composition du législatif fédéral. De manière générale, comme l'ont montré Rokkan et Lipset (2008), de ces transformations structurelles naissent des clivages sociaux qui se traduiront, dans nos démocraties formelles, par des systèmes de partis variables dans le temps et dans l'espace.

Dès lors, quelles sont les transformations socio-économiques et démographiques majeures qui peuvent avoir eu un impact sur la configuration des rapports de forces politiques présents dans ces villes et par conséquent sur le réservoir de recrutement des élus locaux?

### **De la désindustrialisation à une tertiarisation publique-privée continue**

Comment la structure socio-économique des sociétés lausannoise et zurichoise a-t-elle évolué de l'après-guerre à nos jours? De manière générale, ces deux villes connaissent de 1940 à 2016 un processus similaire de désindustrialisation et de

tertiarisation de leurs structures de l'emploi. En 1941, les deux villes possèdent un secteur tertiaire déjà relativement élevé (62 % de l'économie zurichoise et 63 % à Lausanne) et bien au-dessus des taux national (33 %) et cantonal respectifs (41 % pour le canton de Zurich et 39 % pour le canton de Vaud)<sup>65</sup>. En effet, bien que la ville de Zurich présente dès le XIX<sup>e</sup> siècle un secteur industriel important (industrie du tissu pour le coton et la soie, de la métallurgie et des machines), s'y développent également une place financière internationale (le Crédit Suisse y est fondé en 1856) et un secteur des assurances d'envergure internationale (la Schweizerische Rentenanstalt fondée en 1857 [aujourd'hui SwissLife], la Compagnie suisse de réassurance fondée en 1863 [aujourd'hui Swiss Re] ou encore la Versicherungs-Verein fondée en 1872 [aujourd'hui Zurich Assurance]).

Jusqu'à aujourd'hui, cette tertiarisation de la structure de l'emploi n'a cessé de croître dans les deux villes, suivant les tendances nationales et cantonales mais se maintenant toujours au-dessus de celles-ci : en 2016, 94 % de l'économie zurichoise s'inscrit dans le secteur tertiaire et 95 % à Lausanne. Cette tertiarisation s'effectue pour Lausanne surtout par un renforcement du secteur tertiaire public, avec notamment le Centre hospitalier universitaire vaudois (le CHUV, aujourd'hui l'un des plus grands employeurs du canton avec plus de 10 000 employés – *i.e.* 7 employés pour 100 habitants lausannois), mais encore par le développement de l'Université de Lausanne (UNIL) et de l'École polytechnique fédérale (EPFL depuis 1969). À Zurich, outre le secteur bancaire et des assurances, la tertiarisation de l'économie s'effectue également par le secteur des médias privés avec une ville qui concentre les principaux organes de presse de Suisse alémanique, tels que la *Neue Zürcher Zeitung* (fondée en 1780), le *Tages-Anzeiger*

---

<sup>65</sup> Données issues des Annuaires statistiques de la Suisse pour 1941-1970 ; du Recensement fédéral de la population pour 1970-2000 (OFS) et de l'Atlas statistique de la Suisse pour 2011-2016.

(fondé en 1893 et dont sera issu le plus grand groupe de médias privé suisse Tamedia) ou encore des tabloïds comme le *Blick* (fondé en 1959). Mais l'économie zurichoise renforce également son secteur tertiaire public grâce à ses hautes écoles (EPFZ et UZH), son Universitätsspital (qui emploie aujourd'hui 8 000 personnes, soit presque 2 employés pour 100 Zurichois) et la présence du siège de la Radiotélévision de la Suisse alémanique.

L'amplification du secteur tertiaire public de ces deux villes doit également s'expliquer par le développement des administrations locales qui, en réponse à l'urbanisation de leur commune et surtout de leurs agglomérations, accroissent leur nombre d'employés publics (service de police, employés communaux, professionnels de la santé et de l'enseignement, cheminots, postiers, etc.). À Lausanne, le taux d'emploi desservi par la ville évolue de 14 employés pour 1 000 habitants en 1950 (*i.e.* 1 547 employés) à 40 employés pour 1 000 habitants en 2015 (*i.e.* 5 390 employés). À Zurich, on compte 23 employés de la fonction publique communale pour 1 000 habitants en 1950 (*i.e.* 8 974 employés) et en 2015 la commune alémanique emploie 52 fonctionnaires communaux pour 1 000 Zurichois (*i.e.* 20 543 employés)<sup>66</sup>. Il faut ajouter à cela que ces deux villes sont des capitales cantonales et accueillent de ce fait les principales institutions publiques cantonales (Grand Conseil, Conseil d'État, tribunaux cantonaux, administrations), ainsi que le Tribunal fédéral dans le cas de Lausanne; une partie considérable des employés de la fonction publique cantonale et fédérale réside ainsi au sein de ces villes.

L'effet inverse de cette tertiarisation s'exprime dans la désindustrialisation des deux villes et l'affaiblissement du secteur secondaire qui ne représente aujourd'hui que 5-6% de leurs économies. Nous verrons plus tard comment ces structures de

---

<sup>66</sup> Établi à partir des «Rapports de gestion de la ville de Lausanne» et Statistisches Jahrbuch der Stadt Zürich.





l'emploi des deux villes « s'impriment » sur la structure socio-professionnelle des élus communaux. Avant cela, il faut avant tout se demander comment ces changements structuraux socio-économiques évoluent en parallèle des rapports partisans présents dans les deux villes.

## **Les transformations des rapports de force partisans**

### **Lausanne**

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, la victoire des Alliés sur le nazisme fortement marqué par le succès de l'Armée rouge à l'Est, la baisse des salaires réels, mais également la levée des interdictions pesant sur les nicolistes<sup>67</sup> et les philosoviétiques conduit à une deuxième « Lausanne rouge » (après celle de 1933). L'alliance de gauche (Parti ouvrier populaire, POP, et Parti socialiste, PS) triomphe; le POP (constitué en 1943 dans la clandestinité) devient le premier parti de la ville en obtenant 39 % des sièges du législatif communal qui compte 100 sièges, le PS en obtient 24 % et la nouvelle formation de centre-gauche, Parti des classes moyennes (PCM), obtient 8 % des sièges. Le bloc bourgeois composé par le Parti libéral (PL) et le Parti radical démocratique (PRD) n'obtient que 29 % des sièges du Conseil communal de Lausanne.

Toutefois, le succès de l'alliance de gauche est de courte durée: en 1949, dès l'introduction du système proportionnel voulu par la gauche, le bloc bourgeois reprend le contrôle du législatif et de la Municipalité lausannois. Dès lors et pendant

---

<sup>67</sup> On nommait « nicolistes » les partisans de Léon Nicole (1887-1965), figure de proue du parti socialiste genevois durant les années 1930, qui, suite à son exclusion du Parti socialiste (due à sa justification du pacte germano-soviétique) en septembre 1939, voit une partie des socialistes genevois et vaudois le suivre au sein de la Fédération socialiste suisse dont il fut président.





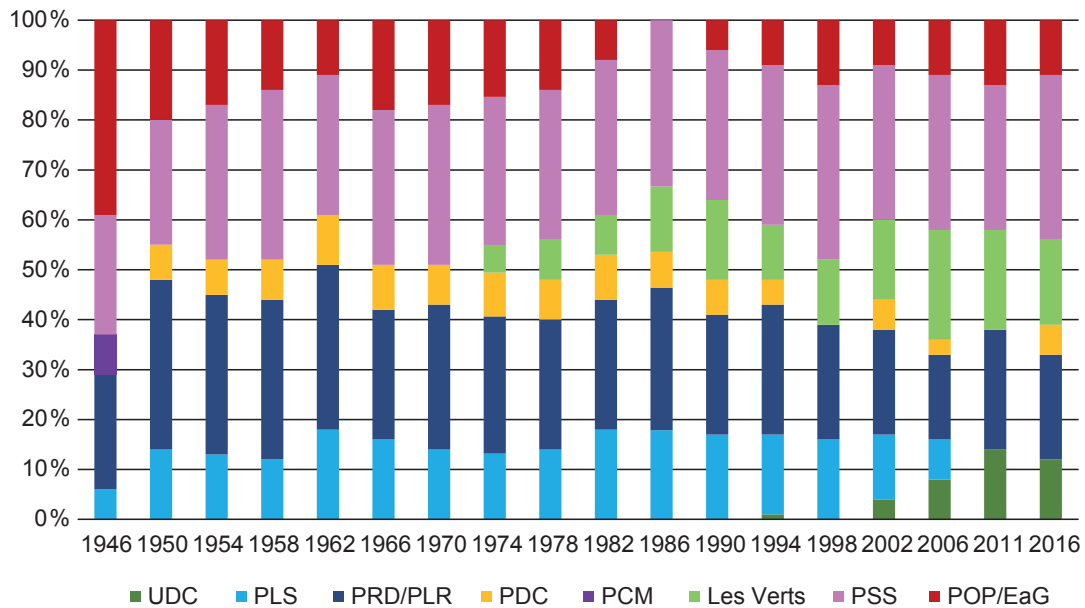
quarante ans, les équilibres partisans lausannois ne connaissent guère de changements; la période de 1949 à 1989 est donc caractérisée par une domination du bloc bourgeois réalisée grâce à l'alliance du PL avec le PRD et le Parti démocrate-chrétien (PDC, Parti chrétien-social jusqu'en 1971). Depuis 1978, le Groupement pour la protection de l'environnement (GPE), ancêtre des Verts lausannois, participe à cette alliance de centre-droit. Les élections de l'automne 1989 constituent un tournant politique pour Lausanne car la majorité de la ville passe dans les mains d'une alliance de centre-gauche (PS et Les Verts) qui se maintient au pouvoir grâce aussi au soutien de la gauche radicale (POP et plus récemment Solidarités) (graphique 5.1).

Ce basculement vers le centre-gauche après 40 ans de domination bourgeoise est notamment rendu possible par deux facteurs. D'une part, la croissance électorale des Verts (nés en 1974 comme GPE) depuis la fin des années 1980, assurée aussi par la personnalité de Daniel Brélaz, conseiller national depuis 1979 (premier député écologiste au monde élu dans un parlement national), qui devient en 2001 le premier maire écologiste d'une grande ville suisse. D'autre part, on observe la relative stabilité électorale du PS qui depuis 1949 parvient à occuper en moyenne presque un tiers des sièges du législatif communal (31 %); à laquelle s'ajoute aussi, dans une certaine mesure, la stabilité des forces politiques de la gauche radicale.

L'introduction de la proportionnelle en 1949 n'a pas conduit à Lausanne à un morcellement des forces partisans, avec une relative stabilité réalisée par les cinq mêmes partis (PS, POP, PRD, PL, PDC puis Les Verts). Cela s'explique notamment par la présence d'un quorum de 5 % pour pouvoir obtenir un siège au Conseil communal. Toutefois, cette stabilité a été remise en question à trois reprises par des succès ponctuels et parfois plus durables qui débute lors de l'élection communale de 1974. Premièrement, de manière inédite depuis 1949, les partis bourgeois (PRD, PL et PDC) ne disposent plus à eux seuls de la majorité absolue, mais doivent compter sur



Graphique 5.1 : Composition partisane du Conseil communal de Lausanne (1946-2016) (en %)



Source : Base de données sur les élites urbaines – Université de Lausanne.



l'Action nationale-Mouvement national d'action républicaine et sociale (AN-MNA) qui connaît un certain succès (9%), notamment dû au contexte politique national caractérisé à la fin des années 1960 et au début des années 1970 par l'activisme politique du leader de l'AN James Schwarzenbach et par ses initiatives nationalistes et xénophobes contre la «surpopulation» étrangère. Toutefois, le succès de l'AN est ponctuel : au cours des deux législatures successives à son succès de 1974, il ne compte plus d'élus. Le mouvement, avec le groupe Vigilance, fera une réapparition surprenante pour une seule législature (1986-1989) avec seize élus. Ce succès sera une fois de plus éphémère car, lors de la législature suivante (1990-1993), la droite nationaliste n'aura plus de conseiller communal. Deuxièmement, comme mentionné ci-avant, le succès durable réalisé par les écologistes entrant au législatif lausannois en 1974, qui, en se pérennisant, permet de renverser les équilibres partisans par une alliance avec



le PS et la gauche radicale jusqu'à aujourd'hui. Troisièmement, l'élection en 2002 des quatre premiers conseillers communaux de l'Union démocratique du centre (UDC) sur une liste autonome. L'apparition tardive de l'UDC comme acteur autonome peut paraître de prime abord surprenante, considérant que son ancêtre, le Parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB), connaît un certain succès au niveau cantonal. Toutefois, l'électorat principal de ce parti étant un électorat rural, cette faiblesse de l'UDC et l'absence du PAB par le passé s'expliquent facilement par l'absence de secteur agricole dans une commune urbaine comme Lausanne. Mais la capacité de l'UDC à récolter un soutien en dehors de son électorat paysan traditionnel (ouvriers, personnes à bas revenus, jeunes) (MAZZOLENI *et al.*, 2007) l'amène à connaître également un relatif succès en ville de Lausanne, en passant de 4 sièges en 2002 à 12 en 2016. Ce faisant, il redéfinit le bloc bourgeois en affaiblissant dès lors les libéraux-radicaux. Ainsi, l'analyse des rapports partisans lausannois montre une permanente tension entre le bloc bourgeois et l'alliance de gauche, qui s'exprime par la succession entre une phase de domination bourgeoise (PRD, PL, PDC) stable de 1949 à 1989 et une phase de domination stable de l'alliance de centre-gauche (PS, Les Verts, POP et Solidarités) depuis 1989.

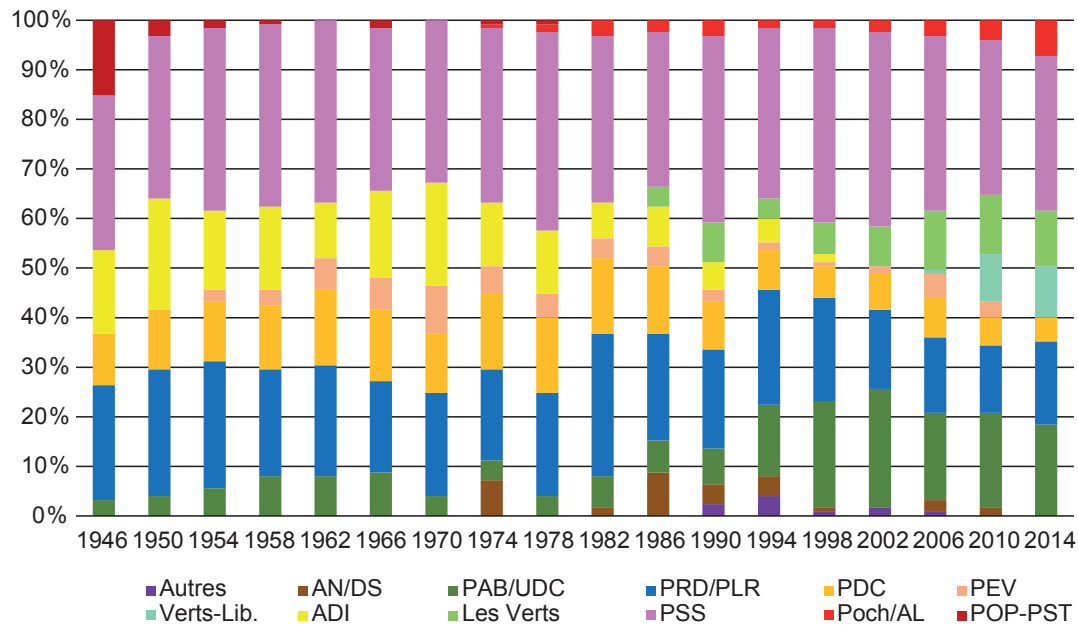
## Zurich

À Zurich, où le législatif communal (*Gemeinderat*) se compose de 125 membres, élus à la proportionnelle au sein de chaque *Kreis* (circonscription représentant des quartiers zurichois) et depuis 2006 à la biproportionnelle (*doppelter Pukelheim*<sup>68</sup>), on constate, dans les grandes lignes, une histoire

<sup>68</sup> La répartition biproportionnelle des sièges est une méthode qui tient compte tant de la représentation proportionnelle des partis que de la représentation proportionnelle des circonscriptions. Ce type de scrutin cherche à concilier les pourcentages de voix obtenues par les partis et les sièges qu'ils obtiennent, sans devoir se passer des circonscriptions électorales existantes (VATTER, 2015), et



Graphique 5.2: Composition partisane du Conseil communal de Zurich (1946-2014) (en %)



Source: Base de données sur les élites urbaines – Université de Lausanne.



des rapports partisans assez similaire à celle de Lausanne tant elle décrit le même processus de transition politique du centre-droit au centre-gauche à la fin du xx<sup>e</sup> siècle.

Depuis l'après-guerre, on peut distinguer deux phases principales dans l'histoire partisane du Conseil communal zurichois. Comme dans le cas lausannois, l'après-guerre donne une impulsion aux partis se disant représentant des classes travailleuses. Les élections de 1946 donneront la majorité au Parti

---

permet essentiellement une meilleure représentation des petits partis autrement pénalisés par l'existence de circonscriptions. La répartition biproportionnelle est développée par le mathématicien zurichois Friedrich Pukelsheim sur mandat de la Direction de la justice et de l'intérieur du canton de Zurich et est testée pour la première fois lors des élections communales zurichoises de 2006. En Suisse, ce type de scrutin est désormais utilisé pour l'élection du Grand Conseil des cantons de Zurich, Schaffhouse, Argovie, Zoug, Schwyz et Nidwald.



socialiste (32 %) et au Parti du travail (PdT) (15 %) zurichoïse, offrant ainsi à la ville une deuxième Zurich « rouge » après la phase de majorité absolue détenue par le PS aux élections de 1931 et 1933 (premier et seul parti à l'avoir eu). En réalité, à partir de 1925, Zurich était déjà « rouge » avec une majorité du PS et du Parti communiste. Toutefois, le rapport de force conflictuel entre communistes et socialistes ne permettait pas alors d'utiliser leurs sièges respectifs pour former une majorité législative.

Toutefois, la victoire est de courte durée, et l'élection de 1950 amorce une phase de domination du centre-droit qui reprendra la majorité du législatif et de l'exécutif avec une alliance bourgeoise entre le Parti radical (25 %), le Parti agrarien (PAB, 4 %) ainsi que le Parti chrétien-social (qui devient ensuite le PDC, 12 %) et l'Alliance des indépendants (AdI, 22 %) qui forment le centre zurichoïse. C'est ainsi que le centre et la droite bourgeoise zurichoïse acculeront la gauche sous la barre des 50 % jusqu'aux élections de 2002, grâce au succès du PS (39 %) et des Verts (8 %), ces derniers réalisant leur meilleur score depuis leur arrivée au Conseil communal en 1986, et avec le soutien des trois sièges de l'Alternative Linke (2 %). Le centre-gauche avait cependant déjà repris la majorité de la Municipalité dès 1994 avec une majorité rouge-verte qui tient encore aujourd'hui.

Au-delà de ces deux phases identifiables par des alliances arithmétiques déterminant une majorité et une opposition, l'histoire partisane de Zurich est surtout façonnée par la stabilité, le déclin et l'arrivée de nouveaux acteurs sur la scène partisane communale restructurant les alliances notamment dans le camp bourgeois. En termes de stabilité et de saillance électorale, on retiendra que le PS zurichoïse occupe en moyenne 35 % des sièges du législatif communal depuis 1946, faisant de lui le premier parti du Conseil communal. Le déclin est celui caractérisant l'Alliance des indépendants à partir des années 1990. Enfin, l'UDC constitue le nouvel acteur de poids sur la scène politique communale zurichoïse depuis les années 1990.

L'AdI, initialement poussée par son leader zurichoïse fondateur de la Migros Gottlieb Duttweiler, deviendra, depuis son entrée

au législatif communal en 1938, un acteur pivot incontournable de la politique communale zurichoise en constituant un centre avec le Parti conservateur/PDC et le Parti évangélique populaire (PEV). De 1946 à 1978, l'AdI obtient en moyenne 16% des sièges du Conseil communal; le parti amorce par la suite un lent déclin dans les années 1980 et 1990 avant sa dissolution sur le plan national en 1999.

De son côté, l'UDC, issue du PAB fondé à Zurich en 1917, poursuit son ascension au Conseil communal dans les années 1990, à savoir dans un contexte politiquement favorable au parti grâce aussi à l'impulsion décisive donnée au parti suisse par son charismatique leader zurichois Christoph Blocher (et à la victoire en décembre 1992 au référendum contre l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen [EEE]). Dès les élections de 2002, l'UDC devient le premier parti du camp bourgeois, ravissant la place aux radicaux, jusqu'aux élections de 2018 où le PLR reprend la tête avec 4 sièges de plus que son allié. Cette percée de l'UDC au sein de la ville de Zurich affaiblira également le centre et notamment le PDC, qui passe d'une moyenne de 13% des sièges entre 1945 et 1990 à une moyenne de 7% de 1994 à 2014 pour ensuite carrément disparaître en 2018. Ce succès électoral d'un parti qui se veut agrarien peut paraître surprenant dans une commune si urbaine, mais doit cependant se comprendre comme le fruit d'un contexte dans lequel l'UDC est très forte sur le plan cantonal zurichois et où le leader a renouvelé le parti cantonal en lui impulsant un virage anti-européen et davantage libéral qui plaît notamment aux milieux bancaires (moins d'État et valorisation de la responsabilité individuelle) et réorganisé les sections, notamment par la création de sections jeunes provoquant un engagement militant «*dynamique et attractif*» (MAZZOLENI, 2008; ROSSINI, MAZZOLENI, 2016). On peut également souligner l'effet non négligeable de la médiatisation importante des figures de proue zurichoises au niveau fédéral et cantonal à l'instar de Christoph Blocher ou encore d'Ueli Maurer (député

cantonal de 1983 à 1991, conseiller national de 1991 à 2008, président de l'UDC suisse de 1996 à 2008, conseiller fédéral depuis 2008). Toutefois, cet élan semble progressivement s'essouffler en ville de Zurich où l'UDC perd des sièges depuis 2010, passant de 31 en 2002 à 17 en 2018.

On se doit encore de souligner plus récemment comment l'introduction du scrutin biproportionnel en 2006 (tout en maintenant un quorum de 5%) semble avoir favorisé l'essor ou le renforcement de petits partis comme les Verts, les Verts-libéraux ou encore l'Alternative Linke. Ce changement de mode de scrutin qui vise à tenir compte tant de la représentation proportionnelle des partis que de la représentation proportionnelle des circonscriptions prend justement ses racines dans un recours des Verts zurichois au Tribunal fédéral suite aux élections communales de 2002. Suite à ce recours, le Tribunal fédéral déclarera le mode de scrutin précédent en partie inconstitutionnel. Le changement semble alors un succès pour les petits partis: les Verts qui obtenaient en moyenne 6% des sièges entre 1986 et 2002 en obtiennent en moyenne 13% de 2006 à 2018, tandis que les Verts-libéraux (nés en juillet 2007) obtiennent en moyenne 10% des sièges en 2010 et 2018. Quant à la gauche radicale qui obtenait en moyenne entre 2 et 4 sièges entre 1950 et 2002, elle en obtiendra progressivement davantage depuis l'introduction de ce scrutin: 5 en 2006 et 2010, 9 en 2014 et 10 en 2018. Ce changement de règle du jeu tend ainsi à favoriser arithmétiquement les petites formations du centre et de la gauche zurichoise.

Quels macro-constats peut-on tirer de cette brève analyse socio-historique de la structure socio-économique et politique des villes de Zurich et Lausanne? Durant la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, un mouvement ouvrier et socialiste fortement ancré au sein de la population se structure en villes de Lausanne et de Zurich et s'exprimera au sein du Parti socialiste et du POP/Parti du travail durant les années 1930 et à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Durant la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle, ce



seront surtout les partis socialistes des deux villes qui profiteront de leur implantation historique au sein des couches travailleuses. Sans nécessairement obtenir une majorité absolue, cet ancrage leur confèrera dans les deux villes une stabilité et une force électorale au-dessus de toutes les autres formations partisans.

Malgré cette saillance électorale du PS dans les deux villes, la droite libérale et radicale (PRD et PL à Lausanne et PRD à Zurich) et ses alliances avec les partis du centre (PDC dans les deux villes et AdI et PEV à Zurich) réussissent à maintenir dans les législatifs des deux villes une majorité pendant 40 ans à Lausanne et pendant plus de 50 ans à Zurich. Comment dès lors expliquer le tournant vers une majorité de centre-gauche qui se développe dès 1990 à Lausanne et dès les années 2000 à Zurich ?

Dans ces deux villes, le processus de désindustrialisation et de tertiarisation de la structure de l'emploi qui se poursuit de manière marquée aussi dans des secteurs publics (administrations publiques communales et cantonales, universités et EPF, hôpitaux universitaires cantonaux) favorise, comme l'explique Borraz (1996: 639) pour le cas de Lausanne, des « [...] *bouleversements dans la composition de la population* [qui suscitent] *une nette prise de distance vis-à-vis des structures de médiation traditionnelles* [...] [à qui l'on a] *retiré la base sociale indispensable*. ». Il semblerait ainsi que les transformations socio-économiques et démographiques des villes de Lausanne et Zurich encouragent une rupture avec la structure de pouvoir traditionnelle représentée par le bloc bourgeois (principalement PRD, PDC, AdI) et permettent d'une part l'émergence et le renforcement de nouveaux acteurs politiques comme Les Verts dans les deux villes ou l'Alternative Linke à Zurich, qui sont en mesure d'inverser durablement le rapport de force vers le centre-gauche, et d'autre part de stabiliser voire augmenter le poids du PS.

Ce constat ne signifie pas pour autant que le basculement à gauche des Conseils communaux de Lausanne et de Zurich s'exprime dans l'intensification d'un clivage de classe

(capital-travail). Au contraire, la transformation de la structure de l'emploi de ces deux villes qui s'orientent vers une économie informationnelle avec une forte présence du secteur public encourage l'émergence d'une « *new middle class* » universitaire plus encline à soutenir des partis sociaux-démocrates et écologistes. En effet, pour Borraz (1992 : 30), les transformations socio-économiques et démographiques de Lausanne durant les années 1970 développent une classe moyenne séduite par les mouvements écologistes. Au sein des deux villes, cette nouvelle catégorie sociale issue de l'économie informationnelle s'inscrit dans une époque symbolisée par la dislocation de l'URSS et l'annonce d'une « fin » des « *grands récits émancipateurs* » (LYOTARD, 1979). Le foisonnement des mouvements associatifs prônant le « *small is beautiful* » (PAPADOPOULOS, 1994) donne de l'élan à un électorat désormais avant tout soucieux de développer le « bien-être » en ville et les espaces verts.

Cette transformation sociale de l'électorat se renforce davantage à Zurich par le processus de gentrification que subit la ville dans plusieurs quartiers autrefois industriels et ouvriers. L'étude de Heye et Leuthold (2006) conclut que la concentration de catégories socialement vulnérables tend à baisser à Zurich, alors qu'une population plus jeune, plus qualifiée et dotée de revenus plus élevés s'installe au centre-ville. On pense particulièrement à Zurich West (devenu le *Trendquartier*) où les usines ont été transformées en boîtes de nuit, galeries d'art contemporain, bars et restaurants huppés et où la construction de nouveaux logements renforce la présence d'une population dotée de capitaux socio-économiques au-dessus de la moyenne. Comme le montre l'étude de Rérat *et al.* (2010 : 9), on assiste à une réelle « *new building gentrification* » dans cette partie de la ville : « À l'échelle des ménages, [...] 79,6 % des ménages à Zurich Ouest comprennent au moins une personne ayant un diplôme universitaire. D'autres indicateurs, tels que le niveau de revenu, le taux d'occupation déclaré, le coût du loyer ou la proportion de propriétaires, montrent également que les ressources économiques de

*cette population sont supérieures à la moyenne. La surreprésentation de la classe moyenne et des classes supérieures dans les nouveaux bâtiments s'est accentuée entre 1990 et 2000, révélant une tendance accrue du marché immobilier à produire des logements pour ce groupe de population en particulier»<sup>69</sup>. Bien que moins marqué qu'à Zurich, ce phénomène s'exprime également dans plusieurs quartiers lausannois (les quartiers «Sous-gare», le quartier du Maupas ou encore le Flon) (RÉRAT *et al.*, 2008). Cette nouvelle classe moyenne urbaine qui s'installe dans ces quartiers représente la principale base sociale des nouvelles majorités de centre-gauche à partir des années 1990. Une étude des clivages politiques métropolitains réalisée par Kübler et Scheuss (2007 : 29-30) tend à montrer qu'«alors que les villes centrales tendent vers une position caractérisée par le vote à gauche et l'ouverture culturelle, les affinités des communes pauvres et de classe moyenne tendent à être avec la droite et la démarcation culturelle (c'est-à-dire le nationalisme).»<sup>70</sup>. Ce phénomène doit être mis en relation avec la modification de l'électorat du PS depuis 20-30 ans (et de la gauche plus généralement) qui compte toujours plus de personnes avec un formation universitaire parmi ses électeurs (OESCH, 2008; HIRTER, 2000; OESCH, RENNWALD, 2010 : 239-40). Ce lien entre l'élection communale d'une majorité de gauche et le processus de gentrification a déjà été identifié dans d'autres capitales européennes où le processus de gentrification est très marqué, comme à Paris depuis les élections municipales de 2001 (CLERVAL, 2013 : 173). En bref, le succès du centre-gauche depuis 1990 dans ces deux villes ne répondrait donc plus nécessairement (ou plus seulement) à un électorat de «gauche» s'inscrivant dans une lutte entre le capital et le travail, mais davantage à des «usagers» de l'espace urbain soucieux de développer un «bien-être en ville» (espaces verts, événements culturels, structures d'accueil parascolaires, etc.). Autrement dit, le succès des partis de gauche à Lausanne et Zurich ces dernières*

<sup>69</sup> Traduit par nous de l'anglais.

<sup>70</sup> Traduit par nous de l'anglais.



vingt à trente années doit avant tout se comprendre comme l'expression d'une transformation socio-démographique des deux villes qui a affecté sensiblement l'identité sociologique de leurs populations.

## **Les transformations des critères sociaux dans la sélection des conseillers communaux**

Nous avons donc vu qu'il peut y avoir une forme de variation concomitante entre la transformation de la structure socio-économique d'une ville et de ses équilibres et clivages partisans. Il s'agit de vérifier maintenant à quel point la diversité sociale des miliciens disponibles au sein de ces communes est filtrée par un système de milice inscrit dans ces luttes partisans. Est-ce qu'il en résulte une élite locale de notables ou une délégation de miliciens représentative de leur population ?



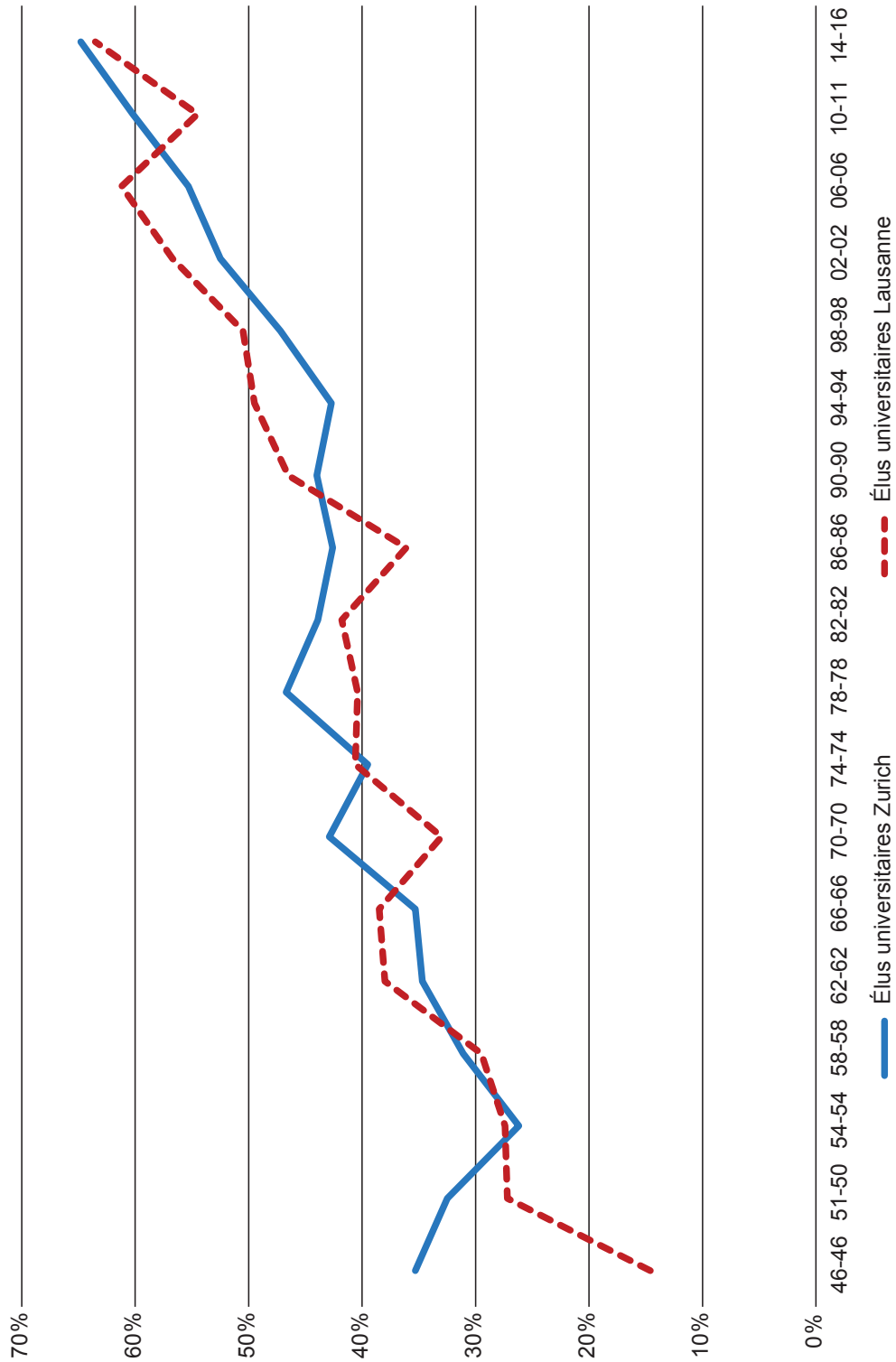
### **Une académisation croissante**

L'étude du profil de formation permet de voir en quoi le niveau d'étude peut constituer un critère de sélectivité dans le recrutement et la production de miliciens locaux. L'analyse du taux d'universitaires par législature au sein des Conseils communaux de Lausanne et de Zurich indique que ces deux villes suivent une tendance très similaire (graphique 5.3). Depuis plus de 70 ans, le taux d'universitaires au sein de ces deux législatifs ne cesse de croître.

En 1951, 32% des conseillers communaux zurichois étaient en possession d'une formation universitaire contre le double en 2014 avec 64%. Notons que depuis 2002, le législatif communal de Zurich compte une majorité d'universitaires. À Lausanne, pendant quarante ans (1946-1986), le Conseil communal a été dominé par des élus ayant suivi une formation



Graphique 5.3 : Taux d'élus universitaires aux Conseils communaux de Zurich et de Lausanne (1946-2016) (en %) (La première date sur l'axe des X concerne Zurich, la deuxième Lausanne)



Source : Base de données sur les élites urbaines – Université de Lausanne.

professionnelle. Lors de la «Lausanne rouge» de 1946 à domination popiste et socialiste, le nombre d'élus universitaires n'atteignait que 14 élus sur 100. Or, le retour d'une majorité de gauche en 1990 ne freinera pas l'augmentation du nombre d'élus universitaires connu pendant la période de dominance du bloc bourgeois (1950-1990). En effet, dès 1990, l'augmentation du nombre d'élus au bénéfice d'une formation universitaire continue son ascension jusqu'à aujourd'hui en passant de 33 % lors de la dernière législature avec une majorité de centre-droit (1986-1989) à 55 % aujourd'hui. Depuis les années 2000, le système de recrutement des élus locaux lausannois produit un Conseil communal à majorité universitaire.

Comment la proportion d'universitaires évolue-t-elle au sein de chaque délégation partisane? À Lausanne, alors que le niveau d'universitaires reste élevé et stable, voire diminue quelque peu, au sein des partis bourgeois (PRD, PL, et ensuite PLR), les partis de l'alliance de gauche voient leur nombre d'universitaires considérablement augmenter ces 70 dernières années, même si l'on constate des évolutions parfois quelque peu irrégulières pour ce qui concerne le PS lausannois. En effet, au sein de ce dernier, le taux d'universitaires passe de 8 % en 1950 pour atteindre un pic de 65 % en 2002, redescendre à 44 % en 2011 et remonter encore à 64 % en 2016<sup>71</sup>. Au POP, la proportion passe de 10 % en 1946 à 33 % aujourd'hui. Si la tendance est à la hausse au PS et au POP, les écologistes (GPE et Verts) ont toujours présenté un taux d'universitaires élevé, dépassant à toutes les législatures sauf en 1986 un taux de 60 % au sein de leur délégation. En 2016, 88 % des Verts lausannois sont universitaires. Quant à SolidaritéS, leur taux d'universitaires est depuis 2006 supérieur à 80 % pour une délégation de 6 à 4 élus.

À Zurich, on constate une relative stabilité de la proportion d'universitaires au sein du centre-droit (PRD/PLR, PDC

<sup>71</sup> Ce phénomène a également été observé pour les parlementaires PS aux Chambres fédérales par PILOTTI (2017 : 219).

et AdI) avec une moyenne de 56% d'universitaires au PRD/PLR de 1946 à 2014, 43% au PDC et 33% à l'AdI de 1946 à 1998. Les Verts-libéraux ont contribué ces dernières années à augmenter le taux d'universitaires dans les rangs du centre-droit: en 2010, sur 12 élus, 10 étaient universitaires; 9 sur 13 en 2014. Même constat pour l'UDC zurichoise qui présente depuis 2010 un taux d'universitaires relativement plus élevé que par le passé avec 43% d'universitaires au sein de sa délégation de 2010 et 52% en 2014. Cette proportion contraste fortement avec la moyenne de 24% qui existait au sein de cette délégation entre 1994 et 2006. Comme pour le cas lausannois, l'augmentation du nombre d'universitaires est également très marquée au sein de la gauche zurichoise et plus particulièrement au sein du PS. Si la délégation socialiste ne comptait en moyenne que 25% d'universitaires de 1946 à 1982, de 1986 à 2014, 53% des élus socialistes zurichois sont universitaires (67% en 2014). Les Verts affichent également, comme dans le cas lausannois, le taux d'universitaires le plus élevé de l'ensemble du Conseil communal de Zurich depuis leur arrivée: de 1986 à 2014, en moyenne 66% des Verts ont accompli une formation universitaire (85% en 2014).

Concernant le type de formation universitaire, le changement de majorité semble modifier les équilibres présents jusqu'alors dans les deux villes et de manière durable. Si le taux d'élus ayant effectué des études en économie et en droit est dominant de 1946 à 1986 (en moyenne 41%), ce taux va diminuer considérablement dès les années 1990 (moyenne de 30% de 1990 à 2016) en faveur des sciences humaines et sociales, qui deviennent la première formation universitaire du Conseil communal de Lausanne dès 1998. Dominant au sein des universitaires présents dans les partis de centre-gauche et de la gauche radicale, ce type de formation évolue de 5% en 1950 à une moyenne de 34% de 1994 à 2016; en 2016, les sciences humaines et sociales représentent 43% des universitaires du législatif lausannois. À Zurich, on assiste au même renversement



de tendance. En effet, dès 1998 et jusqu'à aujourd'hui, les sciences humaines et sociales deviennent la première formation universitaire du législatif de la ville (depuis 2002, en moyenne 40% des universitaires ont achevé une formation en sciences humaines et sociales, 32% en économie et en droit, 25% sont issus des sciences naturelles et techniques et seulement 2,4% de médecine). Auparavant, durant la période à majorité de centre-droit de 1946 à 2002, les élus zurichois pourvus d'une formation universitaire étaient en moyenne à 47% issus des filières d'économie et de droit contre 25% en moyenne en sciences humaines et sociales ainsi que 21% en sciences naturelles et techniques.

Comme expliqué plus haut, il faut comprendre cette académisation des législatifs communaux de Lausanne et Zurich en tenant compte de plusieurs facteurs issus de l'engendrement réciproque de diverses transformations socio-économiques, spatiales et politiques que ces deux villes ont vécu durant ces 70 dernières années. Sur les plans socio-économique et démographique on rappellera ici la tertiarisation de ces économies urbaines qui tend à produire une structure de l'emploi plus académique (en partie orientée vers le secteur public et informationnel), ainsi que la gentrification de certains quartiers favorisant la concentration d'une «petite-bourgeoise intellectuelle» souvent électrice du centre-gauche et des écologistes. Ces transformations participent également à la transformation nationale de l'électorat du PS (et de la gauche plus généralement) qui compte un électorat et des candidats toujours plus universitaires.

Mais l'augmentation du nombre d'universitaires peut également s'expliquer en tenant compte d'autres facteurs comme la relative massification des études supérieures touchant particulièrement des villes aussi universitaires que Lausanne et Zurich. Ou encore, dans le cas des Conseils communaux, en tenant compte de la structure notabiliaire (et donc fortement universitaire) que peut favoriser le système politique bénévole,



au sein duquel les professions universitaires et libérales facilitent souvent l'exercice d'une telle charge en offrant une flexibilité en termes de temps et d'aisance financière au politicien amateur.

### **La structure professionnelle comme reflet des transformations socio-économiques**

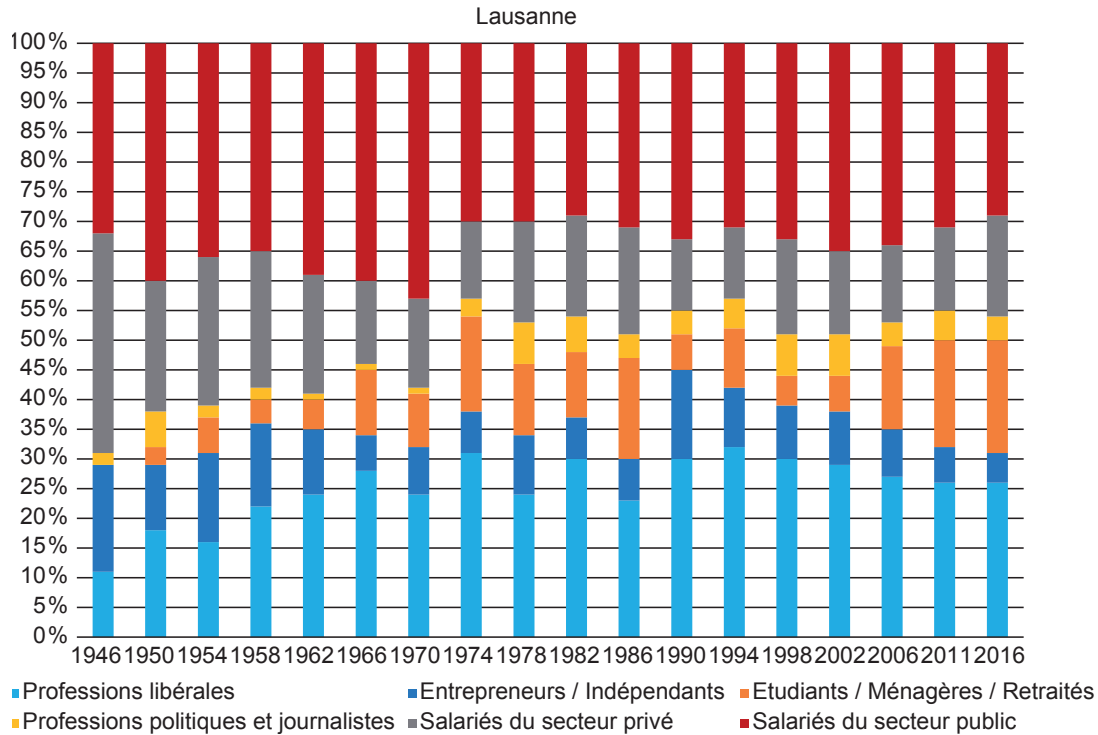
L'analyse de la structure professionnelle d'un organe législatif nous permet d'identifier quelles sont les professions – et par là, les strates de la société – qui ont le plus grand degré d'accès à cet organe politique. Dans notre cas, cette analyse nous permet de voir plus particulièrement si le système de milice communal, en promouvant un exercice amateur de la politique locale, accroît la sélectivité d'une élite politique qui favorise certains corps professionnels au détriment d'autres.

Dès lors, on remarque que le Conseil communal de Lausanne est dominé depuis presque 70 ans par les employés de la fonction publique, qui occupent en moyenne 33 % des sièges à chaque législature (graphique 5.4). Cet élément exprime la forte présence du secteur tertiaire public à Lausanne comme mentionné plus haut. Ce groupe professionnel connaît toutefois deux périodes bien distinctes au sein du législatif lausannois: de 1950 à 1970, son taux reste stable autour des 40 %; après 1974, il diminue pour se stabiliser autour des 30 % (jusqu'à 2016).

La composition du groupe des salariés du secteur public a néanmoins fortement changé dans le temps en fonction des secteurs et des échelles d'intervention de l'État et réciproquement en fonction de la transformation des électeurs et des élus des partis de centre-gauche et de la gauche radicale. Plus précisément, reflétant le développement des activités étatiques fédérales (postes et chemins de fer) à Lausanne, on remarque que les employés des anciennes régies fédérales (PTT et CFF) connaissent un certain succès dans l'après-guerre



Graphique 5.4: Évolution des catégories professionnelles présentes dans le Conseil communal de Lausanne (1946-2016) (en %)



Source: Base de données sur les élites urbaines – Université de Lausanne.

avec une moyenne de 10% de 1946 à 1962. Ils finissent par connaître un lent déclin pour disparaître totalement en 2006. Toutefois, cette baisse d'une partie des élus du secteur public a été compensée par l'arrivée d'élus issus du développement de structures publiques cantonales ou communales dans les domaines de l'éducation (de 7% en 1950 à 16% en 2016), de la santé et du social (absents en 1950 mais 11% en 2016) que l'on peut entre autres relier au développement de l'Université de Lausanne et de l'EPFL mais aussi au CHUV.

Sur l'ensemble de la période étudiée, cette catégorie professionnelle est largement surreprésentée dans les partis de centre-gauche (PS) et de la gauche radicale (POP et Solidarités), mais ce

groupe ne s'agrandit pas nécessairement dès l'arrivée de l'alliance de gauche au pouvoir (1990). En effet, c'est essentiellement dans les professions libérales que l'alliance de gauche semble se renforcer avec une augmentation au sein du PS (de 7% en 1986, dernière législature avec une majorité de centre-droit, à 24% en 2016) et des Verts (de 9% en 1986 à 53% en 2016). Ainsi, il semblerait que le succès de l'alliance de gauche ne se traduise pas par l'augmentation des salariés du secteur public parmi ses élus, mais par celle des professions libérales (pharmaciens, médecins, avocats, ingénieurs). On assiste parallèlement à un déclin des employés du privé au sein du PS lausannois: leur moyenne passe de 20% pour la période 1946-1990 à 12% pour 1994-2016.

Ce constat général contraste fortement avec la «Lausanne rouge» 70 ans plus tôt (1945), où la victoire du POP et son alliance avec le PS favorisent la forte présence d'employés du secteur privé (maçons, peintres, mécaniciens, électriciens, employés de bureau, 41%) et du secteur public (cheminots CFF, postiers PTT, employés et conducteurs des Transports lausannois, 32%), alors que seuls 8% du total des élus sont issus des professions libérales.

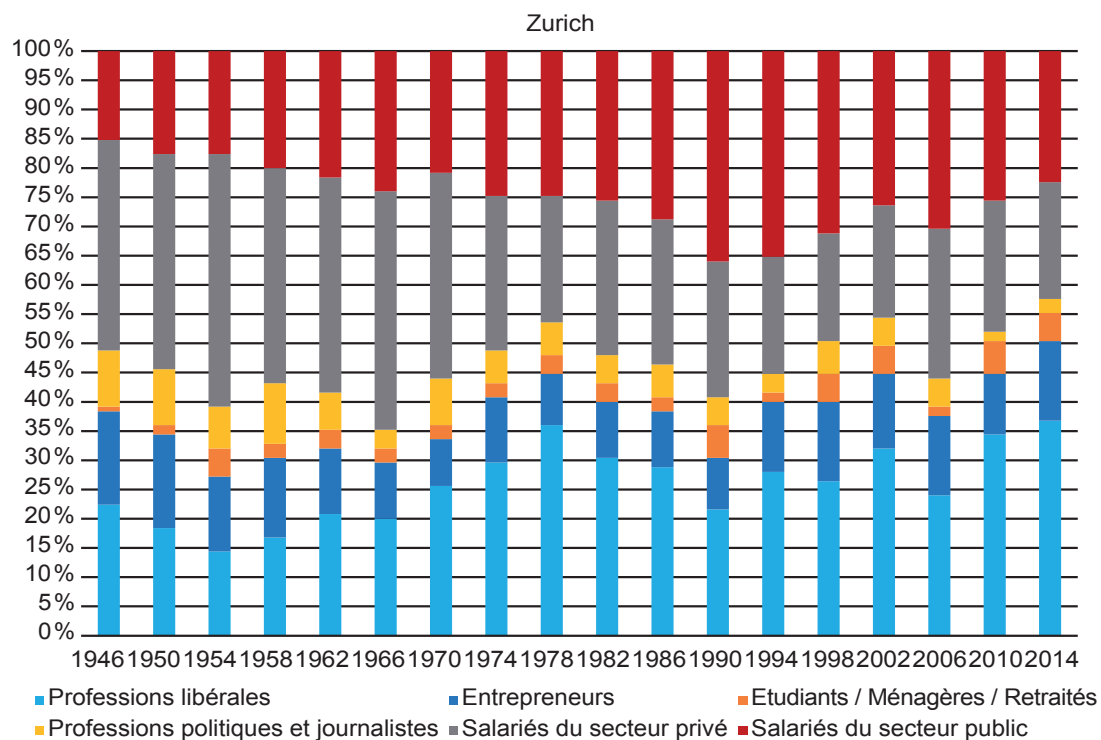
Toutefois, le groupe des professions libérales a été et reste un groupe majoritaire dans les députations du bloc bourgeois (PRD, PL, PDC) depuis 1946. De 1950 à 2002, c'est le Parti libéral qui compte le plus d'élus issus de ce groupe professionnel (entre 40 et 50%). Au sein du PRD, la présence des professions libérales varie parfois de manière sensible au fil du temps. Jusqu'en 1970, le taux moyen est de 16% seulement, alors qu'à cette époque, les radicaux recrutaient une bonne partie de leurs élus au sein des professions entrepreneuriales: chefs d'entreprise, artisans et commerçants constituent en moyenne 23% des élus du parti depuis 1950. Depuis le milieu des années 1970, la proportion de professions libérales augmente sensiblement aussi parmi les élus radicaux (autour de 40%). Depuis 2006, la fusion entre les libéraux et les radicaux, créant le PLR, maintient un taux de professions libérales au-dessus de la barre des 40%, tandis que

les entrepreneurs perdent en importance, ne représentant plus que 5 % des élus du PLR en 2016.

La structure professionnelle du Conseil communal de Zurich présente des tendances similaires, avec toutefois certaines différences par rapport à celles identifiées pour Lausanne. Jusqu'aux années 1970, ce sont les salariés du secteur privé qui occupent la majorité des sièges du législatif zurichois avec une présence moyenne de 37 %. Les professions libérales et les salariés du secteur public, avec une moyenne de 19 %, se disputent durant cette période la deuxième place (graphique 5.5).

Dès les années 1970, tant les professions libérales que les professions du secteur public vont se renforcer au détriment

Graphique 5.5 : Évolution des catégories professionnelles présentes dans le Conseil communal de Zurich (1946-2014) (en %)



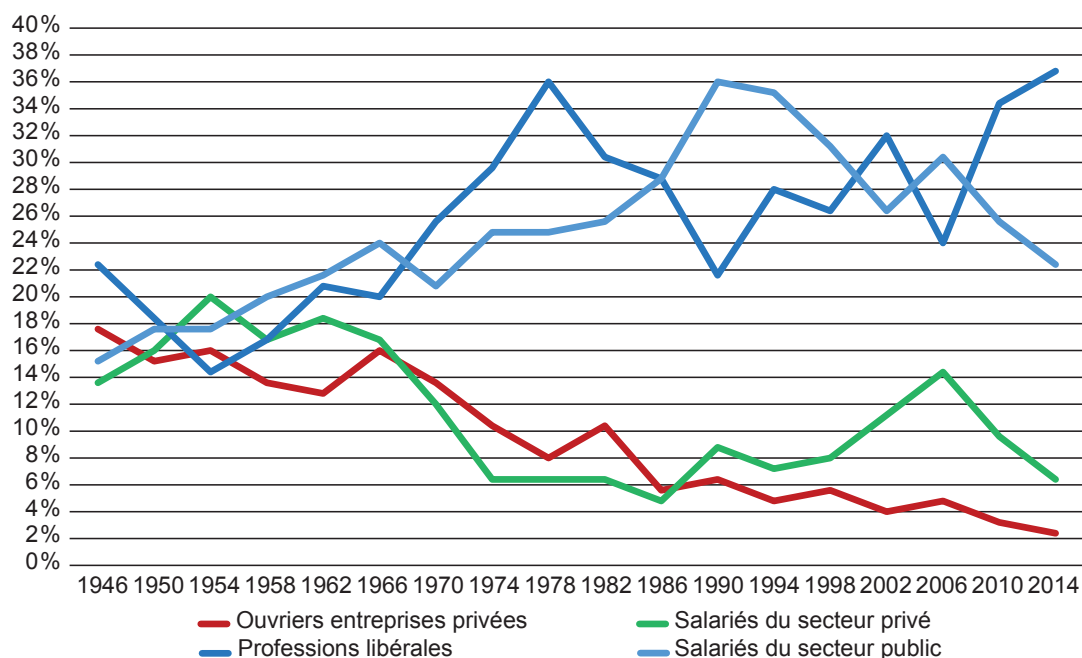
Source : Base de données sur les élites urbaines – Université de Lausanne.

des salariés du secteur privé. Si de 1970 à 1990, les salariés du secteur public passent de 20 % à 36 % et deviennent la première catégorie professionnelle du Conseil communal, il faut aussi noter que les professions libérales connaissent un succès notoire, passant de 21 % en 1990 à 36 % en 2014. Dès le retour d'une gauche zurichoise majoritaire en 2002, les professions libérales deviennent la première profession du Conseil communal, alors que les salariés du secteur public amorcent un relatif déclin, passant de 36 % en 1990 à 22 % en 2014.

Dès lors, depuis les années 1970, les salariés du secteur public et les professions libérales remplacent progressivement les employés du secteur privé, un groupe autrefois principalement composé d'ouvriers. Le déclin de ce groupe est plus que frappant : de 17 % en 1946 à à peine 2 % en 2014 (graphique 5.6). Une telle évolution est liée d'une part à la désindustrialisation et d'autre part à la tertiarisation, y compris tributaire du développement de l'administration publique (voir en première partie du chapitre).

Or, comme dans le cas lausannois, on assiste à une transformation interne des salariés du secteur public : de 1946 à 1978, ce groupe était essentiellement composé des employés des anciennes régies fédérales (31 % en moyenne des élus employés du public étaient des cheminots ou des postiers) et du secteur de l'enseignement (également 31 % de 1946 à 1978). Toutefois, dès les années 1980, on assiste à un lent déclin et à une disparition des employés des régies fédérales à Zurich (1 élu en 2010, aucun en 2014) et à un remplacement de ces derniers par des enseignants-chercheurs académiques (19 % des élus de la fonction publique de 1978 à 2014 contre seulement 2 % de 1946 à 1978) ainsi que les employés du domaine de la santé et du social (19 % des élus de la fonction publique de 1978 à 2014 contre 6 % de 1946 à 1978) ; les enseignants restent stables en représentant en moyenne 33 % des élus du public de 1978 à 2014.

Graphique 5.6: Déclin et remplacement des élus ouvriers et salariés du privé par les professions libérales et publiques à Zurich (1946-2014) (en %)



Source: Base de données sur les élites urbaines – Université de Lausanne.

Quels partis zurichois contribuent le plus à ces tendances historiques? On peut tout d'abord souligner la transformation socio-professionnelle interne aux délégations du PS zurichois. Jusqu'en 1970, la délégation socialiste était majoritairement composée d'ouvriers et de salariés du secteur privé: en moyenne 40% entre 1946 et 1970 contre 17% de 1974 à 2014. Si l'on compare des délégations éloignées dans le temps, on constate qu'en 1950 50% de la délégation PS étaient composés d'employés du privé, contre une chute à 4% en 1994. Toutefois, dès 1974, ce seront les employés du secteur public qui deviendront majoritaires jusqu'à aujourd'hui (en moyenne 40% de la délégation PS de 1974 à 2014 contre 23% de 1946 à 1970). La moitié de ces employés sont alors des cadres (par exemple chef de département cantonal,



directeur de bibliothèque) ou des enseignants-chercheurs. On doit encore ajouter que les professions libérales participent également à remplacer les employés/ouvriers du privé au sein du PS zurichois: on passe de 15 % des élus PS en moyenne de 1946 à 1970 à 20 % de 1974 à 2014; fait toutefois exceptionnel, en 2010, les professions libérales deviennent la première profession de la délégation socialiste zurichoise (35 % de la délégation).

À droite, ce sont les professions libérales qui dominent depuis 70 ans le PRD et ensuite le PLR (en moyenne 35 % de la délégation de 1946 à 2014). On peut également souligner que depuis les années 1990, les entrepreneurs/indépendants connaissent une importante croissance: 13 % en moyenne de 1946 à 1994 contre 25 % en moyenne de 1998 à 2014. Le groupe radical au législatif zurichois compte dans un premier temps un taux relativement élevé de salariés du secteur privé qui décroît cependant au cours des quarante dernières années: en moyenne 27 % de la délégation de 1946 à 1974 contre 19 % de 1978 à 2014. Depuis 1994, l'UDC zurichoise connaît, d'une part, un taux moyen de salariés du secteur privé relativement conséquent (31 %) et, d'autre part, un déclin conséquent de ses élus entrepreneurs (de 44 % en 1990 à 8 % seulement en 2014) notamment compensé par une augmentation des professions libérales (de 22 % des élus UDC en 1990 à 43 % en 2014). On peut également souligner qu'au centre-droit, les employés du secteur privé chutent au sein du Conseil communal zurichois de par le déclin électoral de l'Alliance des indépendants composée majoritairement d'élus issus de ce groupe professionnel: de 1946 à 1998, 38 % des élus de l'AdI étaient en moyenne des employés du privé et 21 % étaient issus des professions libérales. Même constat concernant le déclin électoral du PDC zurichois, un parti qui disparaît en 2018, et dont les élus étaient depuis 70 ans majoritairement des employés du privé (en moyenne 39 % des élus de 1946 à 2014).

Dès lors, à Lausanne comme à Zurich, on constate un même macro-processus influençant la composition professionnelle du Conseil communal: une augmentation à Zurich des employés du secteur public, essentiellement au sein du PS (mais avec un changement des professions en son sein, *i.e.* le passage des employés PTT et CFF aux employés du secteur éducatif, social et santé); un fort déclin des salariés du secteur privé (ouvriers et employés non cadres) à droite comme à gauche; et finalement l'augmentation des professions libérales, notamment au sein du centre-gauche (PS et les Verts), et leur stabilité au sein de la droite tant libérale que conservatrice. Ces transformations suivent les mutations socio-économiques, spatiales et politiques de ces deux villes: la tertiarisation de la structure de l'emploi et le déclin du secteur industriel; la gentrification de certains quartiers; la transformation des équilibres partisans ainsi que la transformation interne de certains partis politiques.

### **La féminisation sélective des Conseils communaux**

Quel a été l'impact de l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes sur leur accès à l'organe législatif des grandes villes suisses? En analysant les cas de Lausanne et Zurich, nous constatons d'une part que l'introduction du suffrage féminin a un impact sur le recrutement des élus communaux. D'autre part, nous montrons que, malgré cette démocratisation du droit d'accès des femmes au Conseil communal, d'autres critères sociaux de sélectivité, tels que la profession ou le niveau d'étude, vont conditionner le recrutement des miliciennes dans ces deux villes.

Après l'introduction du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes dans le canton de Vaud (en février 1959 – ce qui en fait le canton pionnier en Suisse) et 11 ans plus tard dans le canton de Zurich (en novembre 1970), la proportion de femmes au sein des législatifs des deux villes ne cesse de croître (graphique 5.7). En effet, Lausanne débute avec 15% de femmes dès la

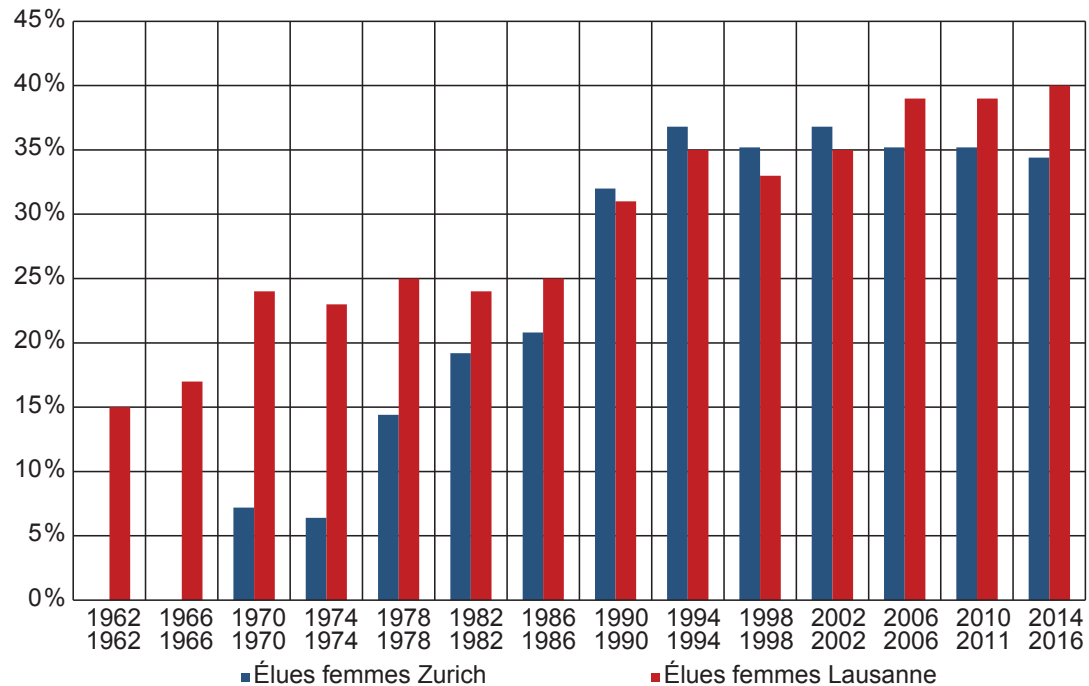
législature de 1962, pour arriver à 40 % en 2016. À Zurich, le recrutement de conseillères communales est plus lent : il y a 7 % de femmes lors de la première législature et il faut attendre 8 ans (2 législatures) pour que ce taux rejoigne celui que Lausanne avait affiché dès la première élection après l'introduction du suffrage féminin (14 % en 1978). Durant les années 1990, c'est le Conseil communal de Zurich qui compte une proportion plus élevée de femmes (34 % d'élues en moyenne), tandis qu'au cours des années 2000, Lausanne affiche à nouveau un taux plus important et grandissant d'élues sur les bancs de son législatif (de 33 % en 1998 à 40 % en 2016). Par contre, le législatif de la ville de Zurich amorce un ralentissement voire un léger fléchissement dans le recrutement d'élues avec un taux qui passe de 37 % en 2002 à 34 % en 2014. Ainsi malgré l'introduction du droit d'éligibilité féminin plus tardif à Zurich, le système de recrutement zurichois rattrape son retard sur Lausanne, mais contrairement au législatif romand, le législatif alémanique peine à poursuivre cette ouverture depuis 20 ans.

La variabilité du rythme de féminisation des deux Conseils communaux peut s'expliquer par l'évolution différenciée des équilibres partisans que connaissent Lausanne et Zurich. En effet, dans les deux villes, on constate que les partis qui comptent le plus de femmes élues sont, dans la majorité des législatures, les partis de centre-gauche (PS et Les Verts) et de la gauche radicale. Par exemple, à Lausanne, de 1990 à 2016, 52 % en moyenne des élus Verts sont des femmes ; au PS 39 % ; alors que de 1990 à 2002 seuls 19 % des élus PRD étaient des femmes. À Zurich, on peut faire le même constat : de 1990 à 2014, plus de la moitié des élus de la délégation socialiste sont des femmes (53 % en moyenne) ; la délégation verte occupe la deuxième place avec 35 % durant la même période. Il faut toutefois relativiser quelque peu ce constat dans la mesure où le Parti libéral lausannois et le PLR zurichois contribuent tous deux également à « féminiser » le Parlement communal. Entre 1962 et 2006, le Parti libéral lausannois compte en moyenne



## LE RECRUTEMENT DES ÉLUS LOCAUX À LAUSANNE ET ZÜRICH DE 1946 À 2016

Graphique 5.7: Taux de femmes élues aux Conseils communaux de Zurich et de Lausanne (1962-2016) (en %) (La première date sur l'axe des X concerne Zurich, la deuxième Lausanne.)



Source: Base de données sur les élites urbaines – Université de Lausanne.

32 % de femmes au sein de sa délégation; le PRD/PLR zurichois 28 % depuis les années 1990. On peut également mentionner plus récemment les Verts-libéraux zurichois, dont la délégation est composée en moyenne de 40 % de femmes depuis 2010.

### ***La sélectivité des élus : grades universitaires et professions publiques***

Nous devons néanmoins souligner ici que si la proportion de femmes au sein de ces deux Conseils communaux n'a cessé de croître, le processus de recrutement des femmes dans ces législatifs communaux ne favorise jusqu'à aujourd'hui qu'une partie d'entre elles. En effet, la profession et le niveau d'étude



semblent constituer, de manière certes variable dans nos deux villes, des critères de sélectivité filtrant les classes de femmes pouvant franchir la procédure électorale.

Nous constatons qu'au sein du Conseil communal de Zurich, le taux d'universitaires chez les conseillères communales est, dans la majorité des législatures étudiées, supérieur à celui des hommes. À titre d'exemple, en 2014, 71 % des femmes élues au législatif communal zurichois sont universitaires contre 61 % pour les hommes; lors de la première législature qui suit l'introduction du droit d'éligibilité pour les femmes en 1970, sur les neuf femmes élues, six étaient universitaires (66 %) contre 41 % des hommes. On peut expliquer cette situation de par le fait que les femmes compensent une inégalité de genre par un niveau académique supérieur à la moyenne de celui des hommes du Conseil communal. Un critère que l'on peut considérer comme très sélectif dès l'après-guerre si l'on analyse le taux de femmes au sein de ces institutions à cette période. En effet, en 1955, seuls 30 jeunes de 20 à 24 ans sur 1 000 suivaient une formation universitaire et 78 sur 1 000 en 1975. De plus, parmi cette faible proportion d'étudiants universitaires, on compte seulement 18 % de femmes en 1955, 25 % en 1965 et 31 % en 1975<sup>72</sup>.

Au niveau professionnel, le système de recrutement des élus locaux zurichois semble fortement favoriser les femmes salariées du secteur public dans l'ensemble des législatures: 47 % des élues sont en moyenne recrutées dans ce secteur – 17 % en tant que professionnelles de la santé et du social, 18 % en moyenne en tant qu'enseignantes du primaire et du secondaire. Viennent ensuite les professions libérales, 16 % en moyenne, dont la moitié sont médecins ou avocates/juristes, et les salariées du secteur privé (16 % également). Toutefois, au législatif communal zurichois, ces dernières deux décennies (de

<sup>72</sup> Statistique calculée à partir des données fournies par l'Annuaire statistique de la Suisse.

1990 à 2014), les femmes employées du public sont en nette diminution, en passant de 60 % en 1990 à 37 % en 2014, remplacées par une très sensible augmentation d'élues issues des professions libérales et indépendantes, de 10 % en 1990 à 39 % en 2014.

À Lausanne, le constat est quelque peu différent car, dans la période caractérisée par la majorité de centre-droit (1962-1989), on compte parmi les élues un pourcentage d'universitaires beaucoup plus bas par rapport aux élus (en moyenne 20 % des conseillères communales sont titulaires d'un diplôme académique contre 39 % parmi les élus hommes durant cette période). Par contre, lors de la période de l'alliance de gauche, cet écart se réduit : en moyenne 48 % des femmes possèdent un diplôme académique contre 53 % des hommes. Depuis 1990, le niveau académique des femmes rejoint progressivement celui des hommes, et le dépasse en 2016 : 68 % de femmes universitaires contre 60 % pour les hommes. Il semblerait ainsi que si l'alliance de gauche tend à démocratiser l'accès des femmes au Conseil communal de Lausanne, elle favorise des femmes ayant un niveau d'étude académique universitaire ; mais sans que celui-ci ne dépasse conséquemment et durablement celui des hommes. Ainsi, la démocratisation de l'accès des femmes au législatif lausannois a favorisé l'introduction d'une sélectivité sociale liée au niveau d'étude qui, plus faible par le passé, devient plus déterminante pour se faire élire en tant que femme aujourd'hui.

Au niveau professionnel, le système de recrutement lausannois semble faciliter – comme à Zurich – les femmes salariées du secteur public. En moyenne 35 % des élues sont actives dans ce secteur depuis l'introduction de leur éligibilité, dont 16 % en moyenne dans le domaine de la santé et du social, 10 % dans celui de l'enseignement et 7 % dans celui de l'administration publique. Viennent ensuite les salariées du secteur privé (19 %), les professions libérales (18 %) et la catégorie retraitées-ménagères-étudiantes (18 %). Toutefois, il nous faut souligner que le groupe des élues issues des professions libérales est celui



qui connaît la plus forte augmentation depuis les années 1970 (de 12 % en 1974 à 30 % aujourd'hui).

En guise de synthèse, notre analyse démontre que dans le cas des villes de Lausanne et Zurich, le développement du secteur public de ces dernières 70 années se reflète dans la composition socio-professionnelle des femmes élues au législatif communal, avec une forte présence de conseillères communales actives sur le plan professionnel dans ce même secteur public. Néanmoins, force est de constater, au cours des 20 dernières années, l'apparition de nouvelles sélectivités, notamment avec l'augmentation du niveau d'études des femmes et l'augmentation des professions libérales.

On constate donc ici que le supposé système de milice communal basé sur le volontariat tend davantage à favoriser l'élection de femmes qui possèdent non seulement un statut social relativement élevé de par leur profession ou niveau académique, mais qui tendanciellement exercent des professions (professions libérales ou enseignantes) dont la légitimité symbolique, la flexibilité des horaires et le niveau salarial facilitent l'exercice extra-professionnel d'une charge politique locale et urbaine.

### **Conclusion : la sélectivité sociale croissante d'un système dit « de milice »**

Suite à cette comparaison, il est possible d'affirmer qu'à l'échelle communale et urbaine, le système de recrutement des élus locaux tend à générer des profils sociaux d'élus différents dans le temps et dans l'espace. En effet, on constate qu'il existe des effets de contexte urbains (essentiellement des variations de contextes démographiques, socio-économiques, spatiaux et politiques) qui font varier les critères de sélection des élus communaux.





Comment ce constat s'illustre-t-il dans nos deux villes? Depuis l'après-guerre, Lausanne et Zurich poursuivent des trajectoires socio-économiques assez similaires, se traduisant par la continuation de la tertiarisation de leur structure de l'emploi. Celle-ci se réalise par une croissance importante du secteur public ainsi que du secteur informationnel privé. Ces deux villes connaissent dès lors une désindustrialisation conséquente de leurs économies. Ces transformations ont en réalité une dimension internationale: le processus de métropolisation qui implique des logiques de décentralisation industrielle et de délocalisation observables dans les grandes métropoles européennes ont conduit ces dernières décennies au sein des centres-villes à un déclin des emplois ouvriers et à une concentration des emplois du tertiaire (finance, banque, assurance, recherche, culture, administrations et secteur public) qui s'accompagnent d'une population urbaine avec un plus haut niveau d'éducation et exerçant des emplois moins stables et plus flexibles. Or, l'évolution de la structure de l'emploi modifie tant le réservoir social dans lequel les élus seront recrutés que l'électorat et les partis politiques sélectionnant ces élus. Cette relation dialectique entre l'«infrastructure sociale» et la «superstructure politique» s'exprime à Zurich et Lausanne par l'introduction de nouveaux critères sociaux de sélectivité. En effet, cette étude montre qu'indépendamment du fait que l'on soit homme ou femme, le recrutement des élus locaux dans ces deux villes favorise et laisse place à la persistance ou au développement de critères sociaux de sélectivité nouveaux (p. ex. le fait de posséder un titre universitaire) ou parfois plus anciens (p. ex. appartenir à un corps professionnel du secteur public ou encore exercer une profession libérale). Ces critères définissent ainsi aujourd'hui quels profils sociaux ont la plus grande chance relative d'être élus au Conseil communal de ces deux villes. C'est ainsi que derrière une apparente diversité politique peut parfois se cacher une certaine homogénéité sociale. Ces critères, bien que rompant parfois avec le notariat traditionnel (avocat, notaires, médecins et architectes), semblent constituer les bases sociales d'une

nouvelle élite politique de « cols-blancs » qui, fondant toujours sa légitimité sur de la rhétorique du milicien « bénévole », se dote de « compétences pratiques-techniques » lui conférant une apparente « professionnalité politique ».

C'est pourquoi notre analyse montre que pour correspondre à la définition idéale de Riklin (1982: 41) évoquant le milicien comme quelqu'un qui « *ne vit ni "pour la politique" ni "de la politique"* », il ne suffit pas d'être un simple citoyen que l'on présente ordinairement comme le « milicien », bien au contraire il est souvent nécessaire d'être soit un *notable*, soit un *politicien amateur* issu d'une profession intellectuelle. Les deux figures partagent une série d'atouts comme la notoriété publique, une relative aisance financière, du temps libre et flexible, une maîtrise de l'art oratoire et écrit ou encore des connaissances techniques. Ces attributs, parfois acquis et souvent hérités socialement, permettent de dépasser la sélectivité électorale et partisane.

Si l'on cherchait donc à établir des idéaux types d'élus locaux en fonction des époques et des appartenances partisanes, on peut proposer les figures suivantes. Dès l'après-guerre, un élu de droite a de grande chance d'être un *notable*, souvent doté d'un titre universitaire en droit et exerçant une profession libérale, ou parfois ayant le statut de petit indépendant. Essentiellement de par sa profession, le notable possède la légitimité symbolique, la flexibilité des horaires et une aisance matérielle facilitant l'élection et l'exercice extra-professionnel d'une charge politique de conseiller communal.

À la même époque, un élu de gauche est au contraire non universitaire et salarié du secteur public (souvent cheminot des CFF ou employé PTT) ou du secteur privé (ouvrier en industrie ou du bâtiment). Cet idéal type est celui du *milicien* au sens idéal du terme – figure plus rare dans un système électif – car il ne possède pas de traits sociaux caractéristiques le distinguant des électeurs. Son élection peut être favorisée par sa non-distinction sociale dans un contexte – comme celui de la

«Lausanne rouge» – où les électeurs et les partis considèrent sa proximité sociale avec la population comme une vertu politique assurant la représentation de leurs intérêts au sein des organes politiques.

Toutefois, depuis 20-30 ans, si le profil des élus de centre-droit n'a que peu changé, la gauche rose-verte tend à favoriser des élus plus diplômés (issus des universités ou des hautes écoles) et exerçant principalement des professions dans le secteur public (enseignants, chercheurs, professionnels de la santé et du social), mais aussi davantage d'autres professions libérales-indépendantes (consultants, urbanistes, informaticiens). Il s'agit d'un *politicien amateur*, il ne possède pas nécessairement le statut social ou la profession d'un notable mais peut mettre en avant sa notoriété politique ou des compétences pratiques-techniques lui conférant une apparente professionnalité politique facilitant l'élection et l'exercice extra-professionnel d'une charge politique. Le politicien amateur n'est pas un notable mais il se distingue dans un contexte de compétition électorale intra- et extra-partisane à travers une série d'attributs sociaux et politiques (expérience politique ou syndicale, longévité politique, niveau d'étude universitaire, profession technique ou politique).

D'un point de vue théorique, cette étude permet ainsi de montrer que l'accroissement récent du niveau de sélectivité des organes politiques électifs ne doit pas strictement se comprendre comme une conséquence de la professionnalisation de la politique dans la mesure où nous sommes confrontés ici à une institution non professionnelle (*i.e.* le Conseil communal), mais dont les critères de recrutement deviennent bien plus sélectifs ces dernières décennies. C'est pourquoi, contrairement à une lecture parfois trop fonctionnaliste de l'augmentation des critères de sélectivité qui veut que celle-ci soit due à la professionnalisation de la politique urbaine issue de la complexification de la gestion de la ville, on constate que l'intensification des critères de sélection peut également être fonction d'autres phénomènes s'engendrant réciproquement, tels

que les mutations spatiales et socio-économiques de l'électorat et des potentiels candidats combinées aux transformations internes des partis (notamment ceux du centre-gauche et de la gauche radicale). D'autres éléments historiques contingents, localisés, comme le succès de nouvelles formations politiques (p. ex. le POP lausannois de la «Lausanne rouge» de 1946, Les Verts lausannois dès 1986, l'Alliance des indépendants zurichoise de 1938 à 1978 ou encore l'UDC zurichoise dès 1994 dans sa nouvelle gestion blochérienne); mais aussi la modification des «règles du jeu» comme l'introduction du droit d'éligibilité des femmes ou l'introduction d'un nouveau mode de scrutin comme la bipropotionnelle zurichoise qui dès 2006 améliore les scores électoraux des petites formations (Alternative Linke et Verts-libéraux).

Dès lors, en tant que principe d'organisation des législatifs communaux en Suisse, le soi-disant «système de milice», considéré comme le garant d'une représentativité de la population, semble insuffisant pour garantir la représentativité de la population d'une commune au sein de son organe législatif. Pour être plus illustratif, imaginons qu'un jeune électricien lausannois ou zurichois a bien plus de chance d'être recruté à ses 18 ans comme soldat au sein de la «milice militaire» que comme conseiller communal au sein de la «milice politique» de sa ville. À ce titre, l'analogie quotidiennement effectuée à droite comme à gauche entre la milice militaire et la milice politique est une forme d'abus de langage dans la mesure où le «système de milice politique» n'échappe guère à la sélectivité sociale qu'implique un système de recrutement qui n'est pas basé sur les vertus du volontariat républicain mais sur l'élection et *de facto* sur une compétition à «armes socialement inégales».

Cette comparaison historique du profil des miliciens de Lausanne et de Zurich a ainsi le mérite de montrer que les organes politiques non rémunérés (dits «de milice») ne suffisent pas en eux-mêmes pour assurer l'idéal de gouvernement *par le peuple* dans la mesure où leurs membres

sont recrutés par un processus électoral par nature sélectif: «*élire c'est choisir*» (MANIN, 2012: 179), choisir c'est sélectionner. Autour de ce système de recrutement existe une série de filtres (l'électorat qui vote, les candidats disponibles se sentant légitimes, les partis et leurs clivages, les règles d'éligibilité et de scrutin) qui sélectionnent les citoyens légitimes à exercer cette charge politique non rémunérée. Le résultat de ce filtrage est alors historiquement ambivalent: en répondant à des rapports de force socio-politiques différents, ce système semble souvent recruter une élite politique communale non professionnelle, mais uniquement dans de rares cas une milice populaire.

## Bibliographie

- BEST, H., COTTA, M. (eds.), 2000, *Parliamentary representatives in Europe, 1848-2000: legislative recruitment and careers in eleven European countries*, Oxford, Oxford University Press.
- BLUNTSCHLI, J. K., 1885, *Die Lehre vom modernen Staat*, Vol. 2. Stuttgart, G. Cotta'schen Buchhandlung.
- BORRAZ, O., 1992, «Intégration et régulation: la crise politique à Lausanne», *Sociologie du Travail*, 34(1): 23-45.
- BORRAZ, O., 1996, «Représentativité, sociabilité et pouvoir dans quatre municipalités suisses et françaises», *Revue française de science politique* 46 (4): 624-649.
- CLERVAL, A., 2013, *Paris sans le peuple: la gentrification de la capitale*, Paris, La Découverte.
- HEYE, C., LEUTHOLD, H., 2006, *Segregation und Umzüge in der Stadt und Agglomeration Zürich*, Zürich, Statistik Stadt Zürich.
- HIRTER, H., 2000, *Élections 1999: composition et orientation politique de l'électorat lors des élections fédérales de 1999*, Berne, Haupt.
- KÜBLER, D., SCHEUSS, U., 2007, «The Transformation of Political Cleavages in Swiss Metropolitan Areas», *nccr democracy*, Zürich, Universität Zürich.



- LEMERCIER, C., PICARD, E., 2012, «Quelle approche prosopographique?», in ROLLET, L., NABONNAND, P. (dir.), *Les uns et les autres... : biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, PUN - Éditions universitaires de Lorraine: 605-630.
- LYOTARD, J.-F., 1979, *La condition postmoderne: rapport sur le savoir*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- MANIN, B., 2012, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion.
- MAZZOLENI, O., 2008, 2<sup>e</sup> éd., *Nationalisme et populisme en Suisse. La radicalisation de la « nouvelle » UDC*, Lausanne, PPUR.
- MAZZOLENI, O., GOTTRAUX, P., PÉCHU, C. (dir.), 2007, *L'Union démocratique du centre: un parti, son action, ses soutiens*, Lausanne, Antipodes.
- MIRABEAU, H. G. R., 1834, *Œuvres de Mirabeau: Discours et opinions*, Vol. 1, Paris, Lecointe et Pougin.
- OESCH, D., 2008, «The Changing Shape of Class Voting», *European Societies*, 10(3): 329-355.
- OESCH, D., RENNWALD, L., 2010, «La disparition du vote ouvrier? Le vote de classe et les partis de gauche en Suisse», in NICOLET, S., SCIARINI, P. (dir.), *Le destin électoral de la gauche: le vote socialiste et vert en Suisse*, Chêne-Bourg, Georg: 219-256.
- PAPADOPOULOS, Y., 1994, «Les tensions de la démocratie locale», in BASSAND, M., LERESCHE, J.-P. (dir.), *Les faces cachées de l'urbain*, Berne, Peter Lang: 139-153.
- PILOTTI, A., 2017, *Entre démocratisation et professionnalisation: le Parlement suisse et ses membres de 1910 à 2016*, Zurich et Genève, Seismo.
- RERAT, P., SÖDERSTRÖM, O., BESSON, R., PIGUET, E., 2008, «Une gentrification émergente et diversifiée: le cas des villes suisses», *Espaces et sociétés*, 132-133: 39-56.
- RÉRAT, P., SÖDERSTRÖM, O., PIGUET, E., BESSON, R., 2010, «From urban wastelands to new-build gentrification: The case of Swiss cities», *Population, Space and Place*, 16(5): 429-442.
- RIKLIN, A., 1982, «Milizdemokratie», in MÜLLER, G., RHINOW, R., SCHMID, G., WILDHABER, L., (Hrsg.), *Staatsorganisation und*



*Staatsfunktionen im Wandel. Festschrift für Kurt Eichenberger zum 60. Geburtstag*, Basel/Frankfurt a.M., Helbing und Lichtenhahn: 41-57.

ROKKAN, S., LIPSET, S. M., 2008, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs: une introduction*, Bruxelles, Université de Bruxelles.

ROSSINI, C., MAZZOLENI, O., 2016, «The Swiss People's Party: Converting and Enhancing Organization by a New Leadership», in HEINISCH, R., MAZZOLENI, O. (eds.), *Understanding Populist Party Organisation. The Radical Right in Western Europe*, Basingstoke, Palgrave: 79-104.

VATTER, A., 2015. «Les petits partis sont les perdants du système électoral fédéraliste», *La Vie économique*, 5, online: <https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2015/04/les-petits-partis-sont-les-perdants-du-systeme-electoral-federaliste-2/>, consulté le 14.08.19.

WIESLI, R., 2003, «Switzerland: The Militia Myth and Incomplete Professionalization», in BORCHERT, J., ZEISS, J. (eds.), *The Political Class in Advanced Democracies*, Oxford, Oxford University Press: 374-392.